

NOTICE**RECEPTAL, 4,2µg / ml, solution injectable pour bovin, cheval, lapin et porc (cochette)****1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT**Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:

Intervet International B.V., Boxmeer, Pays-Bas représenté par
MSD Animal Health SPRL – Clos du Lynx 5 – 1200 Bruxelles

Fabricant responsable de la libération des lots:

Intervet International GmbH – D-85716 Unterschleißheim - Allemagne

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

RECEPTAL, 4,2µg / ml, solution injectable pour bovin, cheval, lapin et porc (cochette).

3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGREDIENT(S)

Busereline acétate 4,2 µg, hydroxyde de sodium et/ou acide chlorique, chlorure de sodium, phosphate dihydrogénique de sodium + 1H₂O, alcool benzylique, eau pour injection q.s. ad 1 ml.

4. INDICATION(S)*Vache:*

1. Kystes folliculaires avec ou sans symptômes de nymphomanie.
2. Acyclie et anœstrus.
3. Induction de l'ovulation au moment de l'insémination.
4. Augmentation du pourcentage de gestation après insémination.

Jument:

1. Kystes ovariens avec ou sans signes de chaleurs prolongées ou permanentes.
2. Acyclie et anœstrus.
3. Induction de l'ovulation.

Lapine:

1. Amélioration du taux de conception.
2. Induction de l'ovulation dans le cas particulier d'insémination post-partum.

Porc:

1. Induction de l'ovulation chez les femelles sexuellement matures (nullipares) après synchronisation de l'œstrus avec des progestatifs, dans le cadre d'un programme d'insémination au calendrier rigoureux.

5. CONTRE-INDICATIONS

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au principe actif ou à l'un des excipients.

6. EFFETS INDESIRABLES

Si vous constatez des effets indésirables graves ou d'autres effets ne figurant pas sur cette notice, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Bovin, cheval, lapin, porc (cochette).

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Vache:

1. Kystes folliculaires: 5 ml par voie intramusculaire (I.M.), intraveineuse (I.V.), sous-cutanée (S.C.)
Il n'est pas nécessaire de détruire les kystes manuellement.
Répéter le traitement après 10 à 15 jours si l'on ne décèle pas de corps jaune ou si des kystes sont réapparus.
2. Acyclie et anœstrus: 5 ml par voie intramusculaire (I.M.), intraveineuse (I.V.), sous-cutanée (S.C.)
Si l'anœstrus est dû à la présence d'un corps jaune, il est indiqué d'avoir recours à l'emploi d'un luteolyticum (prostaglandine).
3. Induction de l'ovulation: 5 ml par voie intramusculaire (I.M.), intraveineuse (I.V.), sous-cutanée (S.C.)
Injecter Receptal au moment de l'insémination ou au maximum 6 heures auparavant.
L'ovulation aura généralement lieu dans les 24 heures après l'injection.
4. Augmentation du pourcentage de gestation: 2.5 ml par voie intramusculaire (I.M.), intraveineuse (I.V.), sous-cutanée (S.C.)
Injecter Receptal 11 à 13 jours après l'insémination ou la saillie pour augmenter le pourcentage de gestation.
Remarque: l'induction de l'ovulation n'est pas possible en présence d'un corps jaune fonctionnel.

Jument:

1. Kystes ovariens: 10 ml par voie intramusculaire (I.M.), intraveineuse (I.V.), sous-cutanée (S.C.)
Répéter le traitement après 10 à 14 jours si nécessaire.
2. Acyclie et anœstrus: 2 fois 5 ml I.M., I.V. ou S.C. à 24 heures d'intervalle.
Répéter le traitement si les symptômes de chaleurs ne se sont pas manifestés endéans les 10 jours.
3. Induction de l'ovulation: 10 ml par voie intramusculaire (I.M.), intraveineuse (I.V.), sous-cutanée (S.C.)
Injecter Receptal au moment présumé de l'ovulation, c'est-à-dire au deuxième ou troisième jour des chaleurs chez les juments à chaleurs courtes ou le septième ou huitième jour chez les juments à chaleurs prolongées.
L'application au début des chaleurs ne donne aucun résultat. L'ovulation a généralement lieu dans les 24 à 36 heures après le traitement.
Répéter le traitement si nécessaire.

Lapine:

1. Amélioration du taux de fécondité: 0.2 ml par voie intramusculaire (I.M.), intraveineuse (I.V.), sous-cutanée (S.C.)
Injecter au moment de l'insémination.
2. Induction de l'ovulation dans le cas d'insémination post-partum: 0.2 ml par voie intramusculaire (I.M.), intraveineuse (I.V.), sous-cutanée (S.C.)
Injecter 24 heures après la mise-bas et inséminer aussitôt après.

Cochette:

1. Induction de l'ovulation après synchronisation de l'œstrus: 2,5 ml/animal par voie intramusculaire (I.M.), intraveineuse (I.V.)
Administration de Receptal 115-120 h. après le traitement de synchronisation avec des progestatifs.
Insémination artificielle 30-33h. après l'administration de Receptal

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

10. TEMPS D'ATTENTE

Viande et abats: bovin, cheval, lapin, cochette: 0 jour.
Lait: bovin: 0 jour.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver à une température ne dépassant pas 25 °C.
Protéger de lumière.
À conserver dans l'emballage d'origine.

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente: 18 mois.
Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire: 28 jours.

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)Précautions particulières aux bovins, chevaux, lapins, cochette

Cochettes: Dans le schéma recommandé de l'administration, il n'a pas été démontré que l'administration de PMSG, dans le but de stimuler la croissance folliculaire, favorise la reproduction. La présence du verrat est recommandée au moment de l'insémination artificielle.

Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Cochettes: l'utilisation du médicament vétérinaire autre que celle recommandée (cfr. rubrique 8) peut entraîner la formation de kystes folliculaires et peut avoir un effet néfaste sur la fertilité et la reproduction.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux

Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter une auto-injection du médicament vétérinaire. En cas d'auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Éviter également tout contact avec la peau et les yeux.

Le médicament vétérinaire ne doit pas être administré par des femmes enceintes. En raison de la potentialité d'effets sur la fonction reproductrice, les femmes en âge de devenir enceinte devraient administrer le médicament vétérinaire avec précaution.

Les personnes présentant une hypersensibilité connue aux analogues de la GnRH ou à l'un des excipients, devraient éviter tout contact avec le médicament vétérinaire.

En cas de contact accidentel avec la peau, lavez soigneusement la zone avec du savon et de l'eau.

En cas de contact accidentel avec les yeux, lavez abondamment avec de l'eau.

Utilisation en cas de grossesse, de lactation ou de ponte

L'utilisation du médicament vétérinaire est contre-indiquée pendant la gestion et l'allaitement.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes):

Il n'y a pas eu d'effets secondaires observés chez les porcs après le traitement avec le médicament vétérinaire, jusqu'à 4 fois la dose recommandée.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHEANT

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire pour savoir comment vous débarrasser des médicaments vétérinaires dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

Juin 2018

15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

BE-V118781